

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 7 octobre 2024

Date de l'annonce publique : 27/09/2024

Date de la convocation des conseillers : 27/09/2024

Mode de participation

Présences	11	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Reding, Edy (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Stoffel, Wayne (conseiller), procuration donnée au conseiller STRECKER.
Absences	2	Excusés : Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-10-07 - 2.01
Point de l'ordre du jour		2.01
Objet		Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale - Mise à jour

Le conseil communal,

Vu l'article 15 de la Constitution ;

Vu la version amendée du texte de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, adoptée par le Comité Directeur du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) le 6 décembre 2022 ;

Voulant continuer à s'engager en faveur d'une meilleure égalité entre les femmes et les hommes et, partant, d'une société plus juste et plus agréable à vivre ;

Vu la circulaire n° 2024-060 du 24 juillet 2024 relative à la proposition de ratification des neuf articles additionnels de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ;

Vu la délibération du conseil communal du 8 novembre 2021 portant adoption de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ;

Vu la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale initiée par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE) ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide à l'unanimité des voix

De ratifier formellement les neuf articles additionnels de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 17 octobre 2024


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,